

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le rétablissement des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Juillet 1874.

Bulletin politique.

Depuis plusieurs jours, les feuilles républicaines, qui servaient si bien la Prusse en 1866 et qui, ne pouvant plus le faire directement, combattent maintenant pour ses alliés, les républicains d'Espagne, sont remplies d'objurgations furibondes à l'adresse de notre gouvernement.

Ces journaux ont découvert que si les carlistes remportent des succès en Espagne, c'est grâce à la complaisance du gouvernement français, qui ne les fait pas surveiller aux frontières.

Les armes, l'argent, la poudre, les canons, il paraît que les carlistes font provision de tout en France et de tout en abondance, si bien que Dorregaray, par exemple, ou le prince Alphonse, ou Elio, sont moins redoutables à la république espagnole, avec leurs troupes, que le seul préfet des Hautes-Pyrénées, M. de Nadaillac.

Ce pauvre M. de Nadaillac a vraiment du malheur. A la frontière, les carlistes se plaignent de ses rigueurs ; lui-même, en maintes circonstances, les a traités sans plus de façon d'insurgés, qu'il voulait traquer comme tels, — ce qui, pour le dire en passant, est une souveraine injustice.

En plus d'une rencontre, ses actes n'ont pas démenti ses paroles. Et néanmoins, à Paris, voici que M. de Nadaillac est mis en suspicion par les feuilles radicales, comme atteint de carlisme, et le Siècle, portant la parole au nom de ses congénères, crie à M. le duc Decazes, d'un ton qui ne souffre point de réplique : « Révoquez donc immédiatement le préfet Nadaillac ! »

Soit ! on révoquera le préfet Nadaillac, et ce ne sont pas les carlistes qui réclameront. Mais après ? Nous avertissons charitable-

ment le Siècle qu'il n'est pas au bout de sa besogne. Car, ici, le préfet n'est rien ; tout autre, plus malintentionné s'il se peut que M. de Nadaillac à l'endroit des carlistes, n'aurait pas plus de succès, par la raison que dans ces départements la population française tout entière est carliste. Le Siècle propose-t-il aussi de déporter en masse cette population ?

D'ailleurs, tous ces cris sont à propos de faits calomnieux. S'ils étaient un peu plus au courant des choses dont ils parlent, les journaux qui nous occupent sauraient que les carlistes tirent la majeure partie de leurs approvisionnements et de leurs armes non de France, mais d'Angleterre.

Le dernier et important envoi de 27 canons qu'ils ont pu débarquer leur était fait non par navire français, mais par vapeur américain. Est-ce que les Anglais ou les Américains s'avisent d'en aller demander compte à leur gouvernement ?

Ces réclamations, qui donnent une idée singulière du patriotisme de ceux qui les font, ces dénonciations, pour mieux dire, sont ici d'autant plus grotesques qu'elles viennent en aide à une démarche sur laquelle le Siècle et ses pareils eussent mieux fait de ne pas attirer l'attention.

Il paraît, en effet, que ce tolle de la presse radicale contre la prétendue complicité du gouvernement dans les affaires carlistes est provoqué par une démarche qu'aurait faite auprès du duc Decazes un M. Vega de Armijo, qui se dit représentant à Paris d'un soi-disant gouvernement constitué à Madrid.

Or, la France n'a jamais reconnu le soi-disant gouvernement dont il est question. A quel titre, par suite, accueillerait-elle les réclamations, d'ailleurs injustes, d'une manière d'ambassadeur qui n'a d'autre caractère que celui d'un Espagnol venant à Paris pour son plaisir et son propre intérêt ?

C'est donc par une fin de non-recevoir absolue qu'il conviendrait, en tout cas, d'accueillir une démarche de ce genre. Nescio vos. Ce mot doit suffire à M. le soi-disant ambassadeur. Mais s'il ne suffisait pas, on pourrait lui représenter comme au Siècle,

son compère, qu'il choisit assez mal le moment de présenter sa requête.

Le Siècle, qui n'est jamais à court d'inventions, prétend que la France doit veiller à ses intérêts, et, pour montrer que ces intérêts réclament une déclaration de guerre aux carlistes, il nous fait une peinture lamentable des déboires auxquels sont en butte les voyageurs de commerce français qui s'aventurent en Espagne :

« On nous assurait récemment, dit-il, que les voyageurs de commerce français qui s'en vont en Espagne y sont mis à l'interdit, on ne veut plus avoir affaire avec eux ; on les regarde comme faisant partie d'une nation ennemie, chez qui l'on souscrit pour entretenir les coupeurs de bourse de don Carlos, chez qui les brigands de l'Espagne trouvent de la poudre et des canons. On les renvoie en les accablant de malédictions.

« Ce fait, dont l'authenticité n'est pas contestable, est un indice affligeant des dispositions qui règnent en Espagne vis-à-vis de la France. »

Le Siècle nous semble aller un peu vite en besogne. « On lui assure, » commence-t-il par dire, et tout aussitôt il ajoute que « l'authenticité » de ce qu'il avance sur des on-dit douteux « n'est pas contestable. »

Ce qui est moins contestable que ces racontars de commis-voyageurs, ce sont les progrès considérables accomplis par les carlistes depuis deux ans.

A l'heure qu'il est, ils sont les maîtres de l'armée républicaine, qu'ils ont battue ; et l'on peut entrevoir le moment où, s'avancant vers Madrid en bandes serrées, ils occuperont la capitale.

Donc, au seul point de vue des intérêts de la France, il semblerait que le mieux serait de ne pas faire acte d'hostilité contre eux, et, pour emprunter les expressions du Siècle, « de ne pas nous faire un ennemi de ce peuple ami. »

C'est à ces considérations, nous n'en voulons pas douter, que se rendra le duc Decazes, car ici nos intérêts sont d'accord avec

l'excellence de la cause que les carlistes défendent.

Le Siècle, il est vrai, prétend que « la France a horreur du carlisme et de ses doctrines. » Mais c'est l'opinion de la France du Siècle, et, pour tout homme qui veut sagement juger des choses, celle-là ne compte pas. AUGUSTE ROUSSEL.

Chronique générale.

Les vacances de la Chambre sont peut-être plus prochaines qu'on ne pense. Il serait bien possible que les discussions constitutionnelles fussent ajournées jusqu'à la rentrée, et dans le cas où la majorité consentirait à reculer les conseils généraux, il n'y aurait plus qu'à aller en vacances au plus tôt. Le parti des vacances gagne du terrain dans l'Assemblée.

M. le duc Decazes s'est, paraît-il, entendu avec M. le général de Cisse pour envoyer à Berne un attaché militaire chargé d'étudier le système de l'armée territoriale suisse, en vue de profiter pour notre organisation des avantages que pourra contenir le système fédéral.

Une dépêche de Marseille a annoncé que des perquisitions avaient été opérées dans cette ville au domicile de l'ancien maire, M. Lagarde, et chez diverses notabilités bonapartistes, et qu'elles n'ont amené d'autre résultat que la saisie de quelques timbres-poste à l'effigie de Napoléon IV.

L'administration ne se borne pas du reste à poursuivre les comités bonapartistes ; ses investigations s'étendent également aux comités républicains radicaux, et nous devons reconnaître que de ce côté la vigilance administrative est mieux récompensée de ses efforts.

Ainsi, à Nantes, le préfet de la Loire-In-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Horloger du Pape.

Tout le monde sait que les mendiants, à Rome, font leur toilette sur le Capitole ; que les marchands de pain d'épice se tiennent sur le mont Aventin ; que les diseurs de bonne aventure débitent leurs oracles sur la roche Tarpéienne, et que les marchands de tisane foulent orgueilleusement, avec leurs grelots argentés, le cirque où Néron déposait la couronne impériale, pour danser ou déclamer devant le peuple romain.

La vieille Porte-du-Peuple n'est pas plus heureuse que les augustes débris qui l'entourent, et n'a rien à envier à notre Louvre de Paris ; cinq ou six échoppes, que l'on est convenu d'appeler des boutiques, flanquent son immortali-

C'est dans une de ces modestes demeures que restait, sous le pontificat de Clément XIV, pape aussi illustre par sa vie que par sa mort, Jacques Bornomio, savant mécanicien et horloger recommandable.

Jacques Bornomio, passionné pour son art, avait parcouru les quatre parties du monde ; il avait consulté les mages et les brames, les sages chaldéens et les géomètres de Paris.

Dès l'âge de vingt ans, ses heureuses découvertes lui avaient valu l'admiration et l'estime de plusieurs compagnies savantes ; mais la gloire, les couronnes académiques ne nourrissent pas un homme. L'Amour lui avait donné une épouse, l'Hymen lui avait donné des enfants ; il fallait remplir les devoirs que ces deux divinités imposent. Bornomio savait bien que : *Sine Serere et Baccho friget Venus.*

Arrivé à Rome, sa patrie adoptive, il loua une petite boutique adossée à la Porte-du-Peuple ; là, il mit en étalage des horloges marines, des chaînes horaires, des clepsydres, de précieuses tabatières qui jouaient

les plus jolis petits airs napolitains au nez des priseurs stupéfaits.

Le petit peuple amusait ses loisirs en regardant les produits inventifs du génie de Bornomio ; mais Bornomio mourait de faim, et la stérile admiration de ses compatriotes, pauvres et peu éclairés, n'ajoutait pas une once de viande au pot au feu de sa famille.

Que devait-il faire ? L'indigence aiguë l'esprit, et lui suggéra cette détermination.

Il écrivit au pape :

« Très-Saint Père, votre touchante affabilité, votre inaltérable charité, vous attirent chaque jour de nombreuses supplices. Le plus pauvre, peut-être, de vos sujets ne vous adresse aujourd'hui qu'une humble et fervente prière : Vous allez mardi au Quirinal, daignez vous arrêter trois minutes à la porte d'un pauvre horloger, habitant une boutique de la Porte-du-Peuple. Votre présence sera pour moi une source de bénédictions et de prospérité, et vous assurerez le bon-

heur à la malheureuse famille de votre très-humble, très-fidèle et dévoué sujet, » BORNOMIO. »

Le pape reçut la pétition de l'horloger ; il en rit et assura qu'il ne manquerait pas à l'invitation qui lui était faite ; il voulut même donner un nouveau prix à son bienfait ; et il ordonna, contre l'ordinaire, de mettre la grande livrée pour aller au Quirinal.

A peine la voiture du saint Père eût-elle atteint la Porte-du-Peuple, que le cortège s'arrêta, et que Bornomio, au milieu de sa famille, sortit, se jeta aux genoux du saint Père, et lui offrit une horloge très-compiquée, qui marquait les heures de tous les peuples du monde : à chaque heure, les apôtres, au nombre de douze, sortaient d'une espèce de portique, et venaient se ranger à l'heure à laquelle ils correspon-

daient. Mais ce qui flatta surtout le vénérable pontife, ce fut une montre ornée de son portrait, et qui exécuta devant lui un *Te Deum*, l'*Exaudiat*, le *Gloria in excelsis Deo* et le

férieure vient de dissoudre un cercle républicain, qui ne se bornait pas à faire colporter des photographies de M. Gambetta ou de M. Naquet, mais qui avait organisé une propagande électorale très-active, et qui prêchait ouvertement la guerre contre le septennat et contre l'Assemblée.

Les journaux de la gauche qui, depuis quelque temps, s'évertuent à appeler toutes les rigueurs du gouvernement sur un groupe considérable du parti conservateur, n'auront pas à se plaindre de cette juste application du grand principe de l'égalité devant la loi.

En dénonçant l'existence de prétendus comités bonapartistes, ces journaux ont implicitement appelé l'attention de l'autorité sur l'existence beaucoup moins problématique et infiniment plus dangereuse des comités radicaux. Qu'ils s'en prennent à eux-mêmes. *Patere legem quam ipse fecisti.*

Nous avons déjà dit qu'un nommé Demange, peintre en bâtiments à Metz, 15, rue des Jardins, avait, moyennant une poignée de thalers, décroché le drapeau tricolore qui flottait au sommet de la cathédrale de Metz.

Jusqu'à ce jour, sept Allemands avaient en vain tenté cette affaire : deux s'y étaient cassés le cou ; cinq n'avaient pu réussir.

Un Messin bien connu, sommé, il y a un an et demi, d'aller arracher le *labarum* français à sa hampe, avait préféré se sauver à Nancy, où il habite encore en ce moment.

Il a fallu qu'un Français de naissance, un renégat, fit ce qu'on n'avait pu ni voulu faire pour 500 francs !

Mais voyez la bizarrerie des choses !

En 1870, au commencement des hostilités dirigées par le prince Frédéric-Charles contre Metz, le premier officier français qui tomba en combattant héroïquement était le colonel Demange.

Le portrait de cet officier était encore exposé sur le boulevard des Italiens, l'hiver dernier.

Deux hommes à jamais célèbres, un glorifié, l'autre maudit, et tous deux portent le nom de Demange !

A propos du drapeau de Metz, encore un détail :

Il n'existe pas de Français plus Français que Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz.

Tout le monde sait ça dans les départements de l'Est.

Tout le monde aussi connaît l'invincible énergie du prélat, un vrai Breton de la Bretagne bretonnante.

En 1872, on lui a apporté un drapeau prussien à bénir ; il a refusé.

En 1874, tout récemment, on renouvelait ces instances.

Peine perdue.

L'évêque s'est contenté de répondre :

— Le subir, c'est bien ; le bénir, non.

Et il ne veut pas sortir de là.

Mgr Dupont des Loges, nommé député au Reichstag, a donné, comme on sait, sa

Credo.

Bornonio, après avoir reçu des marques de la munificence du pape, fit inscrire au-dessus de sa boutique : *Horloger du Pape.*

Douze heures après, les Anglais, les Français, les Grecs et les Allemands qui habitent Rome, étaient chez lui, et il avait une commande de un million trois cents mille francs.

« Oh ! que j'ai bien fait, disait-il depuis au milieu de sa famille, que j'ai bien fait de vaincre toutes les difficultés qui menaçaient ma carrière ! J'ai couché sur un rocher, je couche aujourd'hui sur la plume ; je buvais l'eau que le Tibre répand à regret dans nos fontaines publiques, je hume le vin de Sicile et de France. Mes enfants, continuait-il, acquérez des connaissances, et faites-vous du talent. »

Le bonhomme oubliait que la science ne sert point à l'intrigue, et que lui-même, malgré ses études, son courage et ses travaux, serait peut-être toujours resté pauvre et obscur, s'il n'était parvenu à être l'*Horloger du Pape.* X...

démission après avoir protesté contre l'occupation allemande.

— On n'a pas le droit, a-t-il dit, de confisquer des peuples sans leur consentement.

Le premier numéro de la *Lanterne*, de Rochefort, a été saisi à Strasbourg par l'autorité prussienne.

MORT D'UN EXPLORATEUR FRANÇAIS.

La destinée a été cruelle cette année pour les explorateurs français. On sait la fin malheureuse du lieutenant de vaisseau Francis Garnier dans l'Indo-Chine. Un autre jeune voyageur, M. Dourneau-Dupéré, vient de trouver la mort dans le Sahara africain.

M. Dourneau-Dupéré n'avait pas encore trente ans. Après avoir essayé ses forces par diverses expéditions, entre autres un voyage au Mexique, il se résolut, en 1874, à entreprendre le voyage de l'Afrique jusqu'à Tombouctou. Deux explorateurs seulement avant lui avaient pu faire cette visite longue et difficile de l'Afrique septentrionale. M. Dourneau-Dupéré commença par se rendre à Alger ; il y apprit sérieusement l'arabe, et, pour se perfectionner dans cette langue, comme aussi pour recueillir le plus de renseignements possibles sur les caravanes du désert, il passa dix-huit mois comme instituteur primaire dans un des villages du Tell les plus éloignés.

A la fin de 1873, après avoir, non sans de grands efforts, acquis à sa mission la protection de la société de géographie et du gouvernement de l'Algérie, il se mettait en route dans la direction de Tombouctou. Le courageux voyageur n'est pas arrivé au but de son voyage. Il a été, selon toute vraisemblance, dévalisé, puis ensuite assassiné par une des tribus des déserts vouées au brigandage, par la même tribu peut-être qui avait déjà, il y a peu d'années, assassiné M^{lle} Rin, l'héroïque et infortunée devancière de notre compatriote.

On a annoncé jeudi soir, à la séance de la Société de géographie, la mort de ce courageux explorateur de l'Afrique centrale.

Une lettre de M. le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, annonce officiellement au ministre de la guerre que M. Dourneau-Dupéré a été dépouillé, puis tué par des transfuges Châanba, à cinq journées de marche environ, sur la route de Rbât.

Cette lettre ajoute que, suivant toute apparence, ce crime, à jamais regrettable, aurait été préparé par la trahison d'un des guides de l'infortuné voyageur, le nommé Nacer ben el Tahar, et commis le 17 ou le 18 avril dernier.

Nacer ben el Tahar a été consigné entre les mains du quaimagâm ou gouverneur de Ghadamès, pour être remis au consul de France. Les transfuges Châanba ont dévalisé aussi une caravane de marchands de Ghadamès.

Le gouverneur de l'Algérie ajoute que, malgré la date probable de cet événement, le khalifa ou préfet arabe du Souf (Algérie) l'avait annoncé huit ou neuf jours plus tôt, le 9 avril.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

L'attentat dont M. de Bismark a failli être victime continue à fournir à toute la presse officieuse allemande le prétexte d'attaques violentes et de dénonciations calomnieuses contre le clergé catholique. Mais l'instruction judiciaire ne paraît nullement justifier jusqu'à présent ces attaques et ces dénonciations.

Le prêtre Hauthaler qui, d'après les dépêches de Kissingen, aurait été le complice de l'assassin et aurait facilité l'accomplissement du crime, a été mis en liberté comme étant complètement étranger à l'attentat.

ITALIE.

Il vient de se passer en Italie un fait de médiocre importance en lui-même, mais que nous devons néanmoins signaler comme un indice du retour de plus en plus marqué du gouvernement italien à ses anciens sentiments d'amitié pour la France.

Le gouvernement italien a exempté de tout impôt la villa Médicis, palais de l'Académie de France à Rome.

Cette faveur provoque toutes les colères du *Diritto*, qui est en Italie l'organe le plus accentué du radicalisme et le partisan le plus déclaré de l'alliance prussienne.

Le *Diritto* déclare cette concession humiliante pour l'Italie, qu'elle fait descendre, dit-il, au niveau de la Turquie. Cette colère du journal prussien et radical a eu du reste pour nous cet excellent résultat de provoquer les protestations de presque toute la presse conservatrice d'Italie, qui a profité de cette occasion pour rappeler tous les titres de la France à la reconnaissance de la nation italienne, et pour établir entre les alliés de 1859 et les alliés de 1870 un parallèle qui n'est pas à l'avantage de ces derniers.

Le prince Amédée de Savoie, duc d'Aoste, celui que Prim avait hissé au trône d'Espagne, a heureusement profité des leçons que la Providence lui a ménagées à l'école du malheur. Son Altesse Royale a adressé au Pape une lettre conçue dans les termes les plus émus et les plus respectueux, telle que l'aurait pu écrire un prince de l'antique et très-pieuse maison de Savoie.

Dans cette lettre, Amédée déplore tout ce qui a été fait ou permis par lui et les siens contre la liberté et les droits de l'Eglise, tant en Espagne qu'en Italie. Il implore le pardon de ses fautes et sollicite le Souverain-Pontife de l'absoudre des censures qu'il a pu encourir.

Pie IX a ouvert ses bras à cet enfant prodigue, et Sa Sainteté, si inflexible à l'égard de ceux qui osent lui faire des propositions insidieuses dans le sens d'une conciliation entre le catholicisme et la révolution, s'est fait le plus indulgent et le plus généreux des pères quand il a vu venir à lui un de ses enfants égarés.

Puisse ce noble exemple servir aux rois !

ESPAGNE.

Le gouvernement de Madrid paraît disposé à prendre les mesures les plus énergiques pour faire face à la situation critique créée par la mort du maréchal Concha, et par la démoralisation que cette mort et la défaite essayée à Muro ont répandue dans tous les rangs de l'armée.

Le maréchal Serrano aurait résolu d'appeler 125,000 hommes sous les armes, de supprimer les fueros des provinces insurgées et de confisquer les biens de tous les partisans des carlistes.

Tout cela est fort bien. Malheureusement ce n'est pas la première fois que les gouvernants de Madrid lèvent ainsi sur le papier des armées formidables et décrètent, du fond de leur cabinet, l'extermination des carlistes. Mais l'argent, qui leur a toujours manqué jusqu'à présent pour l'exécution de ces projets grandioses, leur fait plus que jamais défaut, et M. Camacho ne semble pas destiné à mieux réussir que ses prédécesseurs au ministère des finances, dans ses efforts pour se procurer les ressources sans lesquelles il ne sera jamais possible d'imprimer aux opérations militaires assez de vigueur pour frapper des coups décisifs.

Depuis la mort du maréchal Concha, Estella n'est plus menacé par les républicains qui n'ont cessé de battre en retraite.

Ces derniers, désorganisés par le rude échec que leur a infligé Dorregaray, se reforment avec peine et appellent de tous les points de l'Espagne des renforts qui sont, personne ne l'ignore, les dernières ressources du gouvernement. La prochaine bataille qui se livrera aura lieu, selon toute probabilité, à la fin du mois.

Les libéraux ont 108 pièces de canons, disent leurs bulletins officiels, et 80,000 hommes. Les carlistes sont 40,000, pas plus ; mais ils ont pour eux la foi qui électrise les âmes et les pousse à l'héroïsme ; ils ont ce courage indomptable qui, depuis trois ans, les fait résister à des forces supérieures aux leurs.

Enfin, ce qui ne peut leur nuire, ce sont les canons Krupp heureusement débarqués sur les côtes de la Biscaye.

Ces nouveaux venus ont été accueillis avec un enthousiasme facile à comprendre, et la Providence, qui protège d'une manière si visible les armes de Don Carlos, a permis que les efforts combinés de la flotte espagnole et des troupes de Zavala n'aient pu empêcher le débarquement de cette belle artillerie qui a si fort relevé le moral de l'armée royale.

La reine Marguerite est de retour en France où l'appelaient ses enfants. Quant aux 250 millions d'indemnité que Serrano, au dire de certains journaux prussiens, devait exiger de la France pour avoir d'une manière occulte favorisé les carlistes, c'est là une mauvaise plaisanterie dont le grotesque n'a échappé à personne. (Union.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les demandes en radiation ou en inscription sur les listes électorales devront être déposées au secrétariat de la mairie, le 29 août au plus tard. Le dépôt des listes aura lieu vingt jours avant.

Le 27 septembre, les commissions désignées à l'article 4^{er} des arrêteront définitivement, après y avoir apporté les rectifications régulièrement ordonnées tant par les commissions désignées en l'article 2 de la loi que par les décisions des juges de paix.

Dimanche prochain 26 juillet, à Notre-Dame des Ardilliers, solennité de la fête de sainte Marie-Madeleine.

Le matin : messes basses à 6 heures et 7 heures ; grande messe à 7 heures 3/4.

Le soir : à 4 heures 1/2, les vêpres ; à 7 heures 1/2, chant des complies, suivies du sermon par le R. P. Hugonet, et du salut.

La quête sera faite pour l'œuvre du chemin de la Croix de Notre-Dame.

Ce monument, admiré de tous les artistes qui ont visité le vénéré sanctuaire depuis plus d'un an, sera, nous pouvons l'assurer maintenant, quand on aura pu y mettre la dernière main, digne du noble but qu'on s'est proposé dans son érection.

Il est, en effet, destiné à perpétuer la mémoire du grand bienfait que Dieu a accordé à la ville de Saumur et aux contrées environnantes, en les préservant des horreurs d'une invasion ennemie, en 1870 et 1871. Voilà ce que dira à tous et toujours une inscription gravée sur le marbre, en tête de ce beau chemin de la Croix, aussitôt que les frais seront couverts.

On recommande donc de nouveau cette œuvre à tous les cœurs reconnaissants de la ville de Saumur et de ses environs.

Une trombe s'est abattue jeudi dernier, vers deux heures du soir, sur les communes de Loiré, Chazé-sur-Argos, Marans, Vern.

Les grêlons avaient la grosseur d'une noix. Tout a été ravagé. Les pertes sont considérables.

LES ORAGES ET LE PHYLLOXERA.

Les terribles orages de ces derniers jours ont produit quelques désastres dans le Midi. De Montpellier à Béziers, les vignobles ont beaucoup souffert et les feuilles locales estiment que l'orage a détruit par la grêle 3 millions d'hectolitres de vin.

D'un autre côté, dans la Charente, le phylloxera aurait fait son apparition et l'administration aurait fait procéder à l'arrachage immédiat des vignes infestées.

Voilà un ennemi implacable contre lequel nous avons à lutter, le salut, dit M. Barral dans sa revue agricole, est dans la bonne culture et dans l'emploi de fortes fumures. Si on ne parvient à se débarrasser absolument par ce moyen du puceron dévastateur, on arrivera du moins à limiter ses ravages comme on a fait pour l'*oidium*, pour la *pyrale*, et comme on fait pour le ver blanc dans les cultures ordinaires.

La question de la viande de boucherie entre dans sa véritable voie.

Les maires de Valence, Toulouse, Nîmes et Bordeaux ont rétabli la taxe sur la viande.

Les journaux de Lyon annoncent le rétablissement de la taxe officielle de la boucherie. Le *Journal de Lyon* fait observer à ce propos que, depuis un an, le prix du bétail a baissé de 30 0/0, ce qui n'empêche pas les bouchers de maintenir ou même d'augmenter leurs prix de vente à la consommation.

A Montpellier, mêmes réclamations. Les plaintes contre les bouchers sont du reste générales dans toutes les villes de province, et nous pouvons ajouter qu'il en est de même à Paris et à Angers. (Union de l'Ouest.)

Le Journal officiel de samedi publie un décret portant règlement d'administration publique sur le territoire continental de la France en exécution de la loi du 26 novembre 1873, concernant l'apposition d'un timbre ou poinçon spécial sur les marques de fabrique.

Les départements sont répartis en dix circonscriptions. Voici la nôtre :
Sixième circonscription. — Tours, Cher, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Sarthe, Sèvres (Deux), Vendée, Vienne, Vienne (Haute).

Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux préfets la circulaire suivante, en date du 13 juillet, concernant les mesures en boissellerie avec fonds en sapin du Nord :

« Divers règlements d'administration publique ont déterminé les essences des bois à employer dans la fabrication des mesures de boissellerie.

« Un fabricant d'Épernay a demandé l'autorisation de construire de ces sortes de mesures avec fonds en sapin du Nord, d'un centimètre d'épaisseur au moins. Le comité consultatif des arts et manufactures a été appelé à examiner cette question ; considérant que le bois de sapin est moins sujet que tout autre à se bomber sous l'action de l'humidité, et que sa légèreté présente de grands avantages, il a émis l'avis qu'il n'y avait pas d'inconvénient à en autoriser l'emploi.

« En conformité de cet avis que j'ai adopté, j'ai soumis au conseil d'État le projet d'un décret, rendu le 18 juin dernier, pour autoriser l'emploi du bois de sapin du Nord dans la confection des fonds de mesures en boissellerie. Les fonds ainsi employés devront avoir un centimètre au moins d'épaisseur.

« L'admission de ces mesures à la vérification et au poinçonnage reste soumise à toutes les conditions prescrites par l'ordonnance du 16 juin 1839.

« Je vous prie, Monsieur le préfet, de vouloir bien transmettre à chacun des vérificateurs des poids et mesures de votre département un exemplaire de la présente circulaire, en l'invitant à assurer l'exécution des dispositions de ce décret. Vous voudrez bien, en outre, faire connaître ces dispositions aux fabricants établis dans votre département. »

Mercredi dernier, vers onze heures du matin, le tocsin jetait l'émoi dans la population de Charnizay, arrondissement de Loches. Un incendie formidable venait d'éclater au centre du bourg, dans les ateliers de M. Moreau, charron. Le feu prit tout-à-coup de telles proportions que l'église, distante de quelques mètres seulement du foyer de l'incendie, se trouvait menacée avec une grande partie du bourg. Ce fut tout d'abord un cri de désespoir ; mais bientôt les ouvriers, bravant le danger, montent sur les toits, et, avec une ardeur qu'on ne saurait trop louer, luttent contre l'envahissement des flammes qui semblent vouloir tout dévorer. Au bout de trois heures d'un travail opiniâtre, la part du feu était faite. La population, pendant ce temps, n'a cessé, par des chaînes bien organisées, de porter de l'eau sur divers points menacés. Sans ces efforts héroïques, l'église et le bourg seraient aujourd'hui la proie des flammes.

La commune de Charnizay adresse aussi ses remerciements à la compagnie des sapeurs-pompier de Preuilly qui, à la première nouvelle de ce sinistre, s'est mise en marche, malgré une chaleur excessive et une distance de 8 kilomètres, pour accourir à notre secours, ayant à sa tête les autorités de la ville, M. le maire, M. le juge de paix, M. le maréchal des logis, etc.

Une partie du désastre est couverte par une assurance.

Le Memorial des Deux-Sèvres annonce qu'il circule en ce moment à Niort un assez grand nombre de pièces fausses ; elles sont de 2 fr., au millésime de 1874 et à l'effigie de la République. Ces pièces, qui ont assez l'extérieur de celles de bon aloi, ont été moulées ; elles sont rudes au toucher et leur poids est inférieur à celui des bonnes pièces ; elles pèsent 3 grammes 1/2 en moins.

C'est chez les épiciers, principalement, que la police en a recueilli le plus grand nombre.

D'actives investigations sont faites pour découvrir les auteurs de cette fraude.

On s'occupe en ce moment, au ministère des travaux publics, d'un projet d'amélioration du sort des conducteurs des ponts et chaussées.

On sait que, pour occuper cet emploi, il faut compter un certain nombre d'années de service et sortir victorieux d'un examen assez difficile.

Or, les traitements varient de 4,400 à 2,400 fr., répartis en cinq classes. Il en résulte qu'on ne recrute plus facilement un personnel absolument nécessaire.

L'administration, pour remédier à cet état de choses, va réduire de cinq à quatre les classes, et fixer les traitements à 4,500, 4,800 et 2,400 fr.

Le catarrhe d'été ou fièvre de foin est une espèce spéciale de grippe, coryza ou bronchite, qui atteint les moissonneurs et particulièrement ceux qui se livrent à la récolte des foin. La poussière des fourrages avec le mucus nasal produisent dans les narines d'infiniment petits animalcules : de là, cuisson, rougeur, démangeaison, écoulement intense.

M. le professeur Binz de Bonn recommande le tonique infallible suivant : solution de 125 milligrammes de sulfate de quinine dans 100 grammes d'eau.

On renifle ou l'on s'injecte dans le nez une cuillerée à café environ de cette solution, trois fois par jour. C'est un remède simple, facile et sans danger.

Tout le monde sait combien sont longues et surtout difficiles les opérations de scrutin dans les assemblées gouvernementales ; aussi il n'est pas étonnant que l'on ait cherché et proposé nombre de méthodes plus ou moins ingénieuses, voire même le télégraphe, pour parer à ces inconvénients.

Un habitant de Château-Gontier croit avoir trouvé un système plus simple que ceux de ses devanciers ; toujours est-il qu'il paraît à première vue d'une application commode.

L'appareil se compose de longs tubes en métal de forme oblongue, hauteur huit à dix centimètres, largeur deux centimètres, placés sous le plancher des gradins. De ces tuyaux, égaux en nombre à la moitié des rangées de sièges, chacun pouvant desservir deux rangs de députés, partent de distance en distance de petits tubes verticaux d'un mètre cinquante de hauteur, dont le sommet est fermé par une plaque tournante.

Le bout initial, ou gauche des grands tuyaux est ouvert ; l'autre, celui de droite, tombe dans un gros collecteur cylindrique dans lequel est placée une hélice qu'un garçon de service peut lancer en rotation rapide à l'aide d'une manivelle. Avant d'arriver à ce collecteur, chaque gros tube traverse une chambre carrée dont le côté antérieur est fermé par une porte en verre.

Au moment du vote, l'hélice, mise en mouvement, agit à l'instar d'un ventilateur, mais en sens inverse, c'est-à-dire qu'elle établit dans les tubes un fort courant d'air ; aussi lorsqu'un député, soulevant le couvercle de sa petite boîte aux lettres, jetera dedans son bulletin, la feuille sera pour ainsi dire frappée de ses doigts et entraînée en un instant dans la chambre carrée.

L'inventeur pense que le système pourrait servir non seulement pour les différents votes, mais encore pour la plus grande partie des correspondances des députés en séance, pour toutes les communications des honorables avec le président et les membres du bureau, peut-être aussi pour le chauffage et la ventilation de la salle.

Faits divers.

On lit dans la Revue de Saint-Pons :

Un affreux malheur a frappé cette semaine bien douloureusement deux familles de Saint-Pons.

Deux jeunes gens, les nommés Joseph Cauquil, cordonnier, âgé de 20 ans, et François Galibert, charron, âgé de 18 ans, tous deux résidant depuis quelque temps au village de Cazouls où ils travaillaient, eurent la fantaisie d'aller, dimanche dans l'après-midi, se baigner non loin du village, au-dessous du pont de Malaure, dans la rivière de l'Orb, rapide et dangereuse en cet endroit.

— Prenez garde au gouffre, leur crièrent quelques personnes qui passaient.

Tenant compte de cet avertissement, ils remonteront plus haut et se baignèrent dans un lieu où l'eau était peu profonde. Au bout de dix minutes, ils en sortirent pour goûter sur la rive. Après avoir mangé, le plus jeune, François Galibert, se plaignant d'une chaleur étouffante, malgré les avertissements de son ami, se jeta dans l'eau et nagea jusqu'au milieu de la rivière, Joseph Cauquil, debout sur le bord, le regardait faire et suivait machinalement tous ses mouvements. Tout à coup, il entend un cri étouffé ; il voit son ami François lever les bras au-dessus de l'eau en signe de détresse. N'écoutant que son courage, ce jeune homme s'élança au secours de son camarade. Mais, arrivé auprès de lui, le noyé se cramponna avec frénésie à ses cheveux et paralysa ainsi tous ses efforts. Après une lutte de quelques instants, tous les deux disparurent.

Cette scène avait eu pour témoins une vingtaine de personnes qui, ne sachant pas nager ou n'osant pas se risquer, restèrent sur la rive frappées de stupeur. On eut beau sonder la rivière en tous sens quelques heures après, les deux malheureux jeunes gens ne purent être retrouvés.

Ce ne fut que le lendemain que les deux cadavres, enlacés, cramponnés l'un à l'autre, furent trouvés en amont du village de Thézan.

Nous ne parlerons pas de la douleur des familles à cette triste nouvelle, douleur plus cruelle pour la dame Françoise Cauquil, qui portait encore le deuil de son plus jeune fils, brûlé vivant dans son berceau.

Le Journal de Vervins raconte que le 12 courant des proposés des douanes, en résidence à Saint-Michel, étaient en embuscade à quelques kilomètres de la frontière belge.

L'un d'eux, le brigadier Duchesne, voyant arriver sur lui une voiture lancée à fond de train, attendit de pied ferme, ajusta, fit feu, et le cheval, touché en plein poitrail, tomba foudroyé.

Deux individus s'élançèrent hors de la voiture et prirent la fuite à travers champs. Le sieur Duchesne s'attacha à l'un d'eux, le rejoignit et une lutte vive s'ensuivit, jusqu'à ce que les autres préposés étant arrivés, on put s'emparer du contrebandier.

Une fois maîtres de l'homme, les préposés s'occupèrent de la voiture et du cheval, qui furent pour eux un sujet de profond étonnement : le cheval était protégé par un appareil qui rappelle tout à la fois le blindage moderne et les armures anciennes. A chaque brancard était ajustée une plaque de 1 mètre 30 centimètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur ; il n'y avait de place pour les projectiles que par l'espace laissé libre à l'avant pour le développement des jambes de l'animal.

Les ceillères étaient armées de pointes acérées se dressant comme des dards, et les rênes, garnies de lames articulées aiguës et tranchantes ; de sorte que quiconque aurait voulu arrêter le cheval en se plaçant à la tête et en mettant les mains près du mors, aurait pu être percé par les pointes des ceillères et se serait infailliblement coupé les phalanges des doigts.

Près de la voiture, on trouva un revolver chargé, et dans l'intérieur, des casse-têtes, et cinq ou six bâtons assez courts dont on ne connaît pas encore la destination.

Les articles transportés en fraude consistaient en plusieurs ballots de tabac d'une valeur de près de 3,000 fr.

Le contrebandier arrêté a été conduit, sous bonne escorte et garrotté, à la maison d'arrêt de Vervins. Il a déclaré se nommer Woystin Woytard, et demeurer à Chimay, où il serait né en 1854.

La Compagnie du chemin de fer de Lyon vient d'être victime d'un vol très-considérable.

Des employés sont chargés tous les quinze jours d'aller sur toute la ligne payer les agents, les chefs de gare, etc.

Il y a quelques jours, un de ces payeurs a, jusqu'à Lyon, payé scrupuleusement tous les employés à qui il était chargé de remettre leurs appointements.

Mais à Lyon, ayant encore en portefeuille 90,000 fr., il a été tenté par la proximité de la frontière et a gagné Genève sous un déguisement.

On le recherche activement dans toute la Suisse, et une demande d'extradition sera déposée.

Pour ne pas gêner l'action de la police, qui croit être sur les traces de cet audacieux coquin, nous ne parlerons de ce vol très-considérable que lorsque le voleur aura été arrêté.

Simple calcul : Les obligations du chemin de fer d'Orléans sont à 288 fr. ; celles du Midi à 286 fr., celles de l'Ouest à 284 fr., celles de l'Est à 284 fr. Ces obligations ont la garantie d'intérêt de l'État. Or, les obligations du Nord-Est de France ont leur intérêt garanti pendant cinquante ans par l'État et trois départements des plus riches de la France. La Banque franco-hollandaise met en émission 24,000 de ces obligations au prix de 258 fr. 50, représentant 5 fr. 90 0/0 de revenu. Il faut donc préférer aux obligations de l'Orléans, de l'Est, de l'Ouest, du Midi, les obligations du Nord-Est.

Dernières Nouvelles.

Paris, 20 juillet.

Il est inexact que tous les ministres aient offert leur démission au maréchal de MacMahon.

La proposition d'ajourner à jeudi la discussion des lois constitutionnelles sera faite aujourd'hui. On dit la gauche disposée à y adhérer.

On assure qu'une autre proposition, tendant à ajourner cette discussion au mois de novembre, sera également présentée.

Le centre droit a dû se réunir à une heure pour examiner ces différentes propositions.

M. Mathieu-Bodet, député de la Charente, est nommé ministre des finances.

M. le général de Chabaud-Latour est nommé ministre de l'intérieur.

Le gouvernement accepte un ajournement de trois jours pour la discussion de la proposition Casimir Périer.

Versailles, 20 juillet, 3 h. 38 soir.

M. de Cisse, vice-président du conseil, vient d'annoncer à l'Assemblée la nomination de M. le général de Chabaud-Latour au ministère de l'intérieur, et celle de M. Mathieu-Bodet au ministère des finances.

M. de Cisse a demandé ensuite l'ajournement à jeudi de la discussion sur la proposition Périer, ajournement qui a été accordé sans opposition.

Une certaine animation règne dans les couloirs.

On ne croit pas, généralement, que le ministère ainsi reconstitué puisse vivre longtemps.

Il est considéré comme un ministère de transition.

Tous les groupes parlementaires, même les moins importants, se sont réunis. Il y a eu des conciliabules particuliers.

Le centre gauche a décidé de s'opposer à un ajournement de la proposition Casimir Périer, s'il dépassait quatre ou cinq jours.

L'Union républicaine a décidé de voter contre toute autre proposition que celle de M. Casimir Périer.

Le centre droit n'a rien décidé.

La réunion Colbert ne s'opposera à aucun ajournement, même de longue durée.

Dans ce dernier cas elle demanderait des garanties au ministère pour la durée de la prorogation.

Madrid, 19 juillet.

Officiel. — Les carlistes ont pris Cuenca. Des décrets mettent l'Espagne en état de siège et ordonnent la séquestration des propriétés carlistes pour indemniser les familles des officiers et soldats fusillés.

Une levée extraordinaire de 125,000 hommes est décrétée pour le mois prochain.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Publications de mariage.

Léon Cocherie, serrurier, de Saumur, et Rosalie-Joséphine Lambert, employée de commerce, d'Angers.

Georges-Paul Morin, voyageur de commerce, de Saumur, et Anne-Marie-Blanche Franconi, sans profession, d'Angoulême.

Anatole Fouré, employé, de Cholet, et Marie-Amélie Unalserres, couturière, de Saumur.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 75^e fascicule, PAV à PER, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Ving-tsix ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie,

chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean ; M^o GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

SAISON THERMALE

Aulus (Ariège) — Eau laxative, diurétique, dépurative. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi ; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées. — Pougues-les-Eaux, Source St-Léger (Nièvre). La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapie, ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. — En vente dans toutes les pharmacies ; se défier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux ; ligne du Bourbonnais.

PLUS DE DENTS GATÉES
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sommités médicales
Prix : 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61	70	» 20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	870	» 2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423	75	» 1	25
4 1/2 % jouiss. mars.	89	75	» 75	Crédit Mobilier	276	25	» 20	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	532	50	» 20	» 20
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	» 7	Crédit foncier d'Autriche	535	» 20	» 20	Société autrichienne, j. janv.	720	» 6	25	» 20
5 % Emprunt 1871	97	80	» 20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	325	» 20	» 20	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872	218	50	» 50	Est, jouissance nov.	518	75	1 25	Orléans	292	50	» 20	» 20
Dép. de la Seine, emprunt 1857	447	50	» 20	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	886	25	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	291	» 20	» 20	» 20
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480	» 20	» 20	Midi, jouissance juillet.	620	» 20	» 50	Est	286	» 20	» 20	» 20
— 1865, 4 %	480	» 20	» 20	Nord, jouissance juillet.	1053	75	3 75	Nord	301	» 20	» 20	» 20
— 1869, 3 % t. payé.	305	» 20	» 20	Orléans, jouissance octobre.	850	» 20	» 20	Ouest	286	50	» 20	» 20
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	271	25	» 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	545	» 20	» 5	Midi	290	50	» 20	» 20
Banque de France, j. juillet.	3735	» 30	» 30	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	» 20	» 20	Deux-Charentes	258	75	» 20	» 20
Comptoir d'escompte, j. août.	563	50	» 20	Compagnie parisienne du Gaz.	745	» 5	» 20	Vendée	256	75	» 20	» 20
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	450	» 20	» 20	Société Immobilière, j. janv.	92	» 20	» 20	Canal de Suez	469	50	» 20	» 20
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	» 20	» 20	C. gén. Transatlantique, j. juill.	235	» 20	» 2 50					
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	857	50	» 2 50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express, omnibus.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

FAILLITE

V^o DE FOS-LETHEULLE et FILS.

AVIS DE RÉPARTITION D'UN NOUVEAU DIVIDENDE.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V^o De Fos-Letheulle et Fils sont prévenus qu'un quatrième dividende de 6 p. 0/0, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 23, 24, 25, 27, 28 et 29 juillet 1874, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 43.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers au lieu, jours et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir :

Le 23 juillet, pour les lettres A et B.

Le 24 juillet, pour les lettres C et D.

Le 25 juillet, pour les lettres E, F, G, H.

Le 27 juillet, pour les lettres I, J, K, L, M, N.

Le 28 juillet, pour les lettres O, P, Q, R, S.

Le 29 juillet, pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V^o De Fos-Letheulle et Fils,
(299) GUÉRIN, PROUST, MULOT.

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN

PLATRIER,

Rue d'Orléans, à Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article Cheminées de marbre en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 42.

Cette maison comprend :

Un rez-de-chaussée, élevé sur cave voûtée, composé d'un vestibule, boutique, arrière-boutique, cuisine, une chambre, une buanderie et magasins ; écurie, puits et lieux d'aisances ;

Au premier étage :

Cinq pièces avec une terrasse ; Vastes greniers sur le tout.

S'adresser, pour visiter la maison, à M. MARTIN-BEILLIARD, jardinier, qui l'habite, et, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (293)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 24,000 Obligations de 500 Francs

DE LA COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU NORD-EST

Portant intérêt annuel de

15 Francs

Payables par semestre les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre de chaque année

REMBOURSABLES AU PAIR EN 20 ANS

PAR TIRAGES ANNUELS

L'intérêt et l'amortissement de ces Obligations sont GARANTIS moitié par l'ÉTAT et moitié par les départements du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de l'AISNE

Loi et décret du 22 mai 1869.

L'émission de ces Obligations a été autorisée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1874. Elles ont été acquises des Souscripteurs primitifs par la Banque Franco-Hollandaise.

Les Obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Elles sont offertes en Souscription publique au prix de 258 fr. 50 c., jouissance du 1^{er} octobre 1874.

PAYABLES

En souscrivant Fr. 28 50
A la répartition, du 1^{er} au 5 août 1874 130
Au 1^{er} octobre 1874 100
contre remise du titre définitif, coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Ceux qui useront de cette faculté recevront immédiatement un titre définitif coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUILLET 1874

A PARIS :

A LA BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE

63, rue Saint-Lazare, de 4 h. du matin à 4 h. du soir.

On peut souscrire par correspondance en versant dans les succursales de la Banque de France, au Crédit de la Banque Franco-Hollandaise, à laquelle devront être adressés les récépissés de versement.

Si les demandes dépassent 24,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, le porteur en retard sera passible de l'intérêt de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Il pourra être frappé de déchéance et le titre sera vendu, pour le compte et aux risques et périls du retardataire, à la Bourse de Paris, sans mise en demeure préalable.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HUBLLOT

MENUISIER.

Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

PLUS DE MERCURE!!!

Les DRAGÉES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infailibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, Maladies de vessie, incontinenances ou rétentions d'urine. Trait sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier. (358)

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE

pouvant disposer de trois heures par jour.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BAINS DE MER

DES

SABLES-D'OLONNE

Trajet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ.

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

LES

TABLETTES D'UNE COSMOPOLITE

JOURNAL LITTÉRAIRE ET ILLUSTRÉ
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal traitant à la fois de nouvelles du jour, de fantaisies, de voyages, de modes, s'occupant de littérature, de sciences, de beaux-arts, de théâtre, etc., prendra sa place à la fois au salon et au foyer de la famille.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

PARIS (UN AN 8 fr.

ET DÉPARTEMENTS : (SIX MOIS 4 50

Etranger le port en sus.

Un numéro 30 centimes

Envoi franco du premier numéro

à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

S'adresser, pour les abonnements et tous les renseignements concernant

LE JOURNAL, A LA DIRECTION,

11, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 11, à Paris
N. B. — L'administration se charge également de l'exécution de tous modèles de modes. (332)

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.